

Guide du travail préparatoire au mémoire et du mémoire de maîtrise en Langues et Lettres

1. Caractéristiques générales du mémoire¹

Selon le règlement des examens et des jurys unique,

Art. 42. Tout programme d'études menant à un grade académique universitaire de deuxième cycle comprend un mémoire, travail ou projet personnel de fin d'études. [...]

[...] Le mémoire est un travail écrit, personnel et original par lequel l'étudiant montre qu'il est capable d'exposer et développer une question relevant de sa spécialité et prouve sa capacité à mettre en œuvre les connaissances, les compétences et les méthodes acquises au cours de ses études, selon une démarche argumentée, logique et cohérente. Le mémoire peut également consister en un rapport argumenté rédigé en fin de stage selon les modalités spécifiques à chaque filière. Avec l'accord du Collège pédagogique, celui-ci peut être rédigé en tout ou en partie dans une langue étrangère. Dans ce cas, il doit contenir un résumé en français.

L'objectif est donc de réaliser un travail original et personnel, dans lequel une question centrale, clairement énoncée dans l'introduction, est explorée au moyen des méthodes acquises durant la formation, soumise à la critique et enrichie, le cas échéant, de matériaux inédits. *Voir aussi ci-dessous, point 5.*

L'originalité du mémoire peut résulter de la question ou du sujet choisis comme des méthodes d'analyse, de la qualité de la réflexion, du sens critique ou du travail de comparaison et de synthèse : selon les cas, il est possible que ces objectifs ne soient pas tous rencontrés. L'essentiel est de réaliser un travail qui fasse la preuve de compétences scientifiques et d'une implication personnelle.

L'importance du mémoire dans l'évaluation finale doit encourager les étudiants à privilégier des sujets et des questions qui les intéressent, qui permettent une implication personnelle et une mise en valeur de leurs compétences, mais qui restent néanmoins abordables à ce niveau de leur formation et dans le temps imparti à sa réalisation.

La note accordée au mémoire occupe une place prépondérante dans l'évaluation finale : 20 ECTS, soit un tiers des points, pour le MA 60 et 30 ECTS (5 ECTS de

¹ Il pourra être dérogé à certaines règles du présent règlement dans le cas de règles expressément édictées dans des conventions spécifiques : co-tutelle, co-diplômation (notamment pour les Masters européens),...

travail préparatoire au mémoire en MA1 et 25 ECTS de mémoire en MA2), soit un quart des points, pour le MA 120.

Le Département accepte les mémoires d'application aux conditions décrites au point 4.

2. Choix du sujet

Selon le règlement des examens et des jurys unique,

Art. 42. Les étudiants doivent remettre dans le courant de leur première année de master [...] un document précisant le sujet du mémoire proposé et le nom de l'enseignant qui en accepte la direction. Ils fourniront en outre [...] une description détaillée de leur projet, la méthodologie, l'heuristique et l'indication des principales sources bibliographiques.

Le sujet du mémoire, accompagné du nom du directeur pressenti, est soumis à l'accord du Collège pédagogique. Sauf dérogation expresse, le mémoire porte sur un sujet qui se rattache à une des matières du programme d'études.

Il n'y a pas de recette type pour choisir un sujet : certains émergent de questionnements évoqués dans les cours ou les séminaires. Le mémoire peut également être l'opportunité de valoriser un domaine particulier dans lequel l'étudiant souhaite éventuellement se spécialiser ou d'explorer des questions que l'on se pose indépendamment des enseignements.

S'il n'y a pas de définition univoque de ce qu'est « un bon sujet », on signalera toutefois l'importance de choisir un sujet « ouvert », susceptible de se prêter à l'examen de diverses problématiques, apte au développement d'une réflexion scientifique personnalisée, et auquel l'étudiant aura envie de se consacrer pendant une longue durée. Le sujet du mémoire doit mettre l'accent sur au moins une des spécificités du Département (étude philologique, textuelle, littéraire, culturelle ou linguistique).

Dans tous les cas, le choix fera l'objet d'une discussion avec le membre du corps académique qui assurera la direction du mémoire et, éventuellement, avec d'autres enseignants. Cette discussion est capitale, car elle permet de cadrer, voire de réorienter ou élargir certains sujets ou certaines questions, ou encore de prévenir des choix qui pourraient se révéler problématiques.

Les attentes et exigences liées à un mémoire de MA 60 seront fixées par le directeur du mémoire, en accord avec l'étudiant.

Le sujet comme les questionnements sont susceptibles d'être légèrement modifiés en cours de recherche. Cette évolution est normale et ne demande pas à être signalée au jury de la Filière.

Toutefois, en cas de modifications du sujet (impliquant par exemple, un nouveau directeur ou un tout autre sujet de recherche), l'étudiant devra prendre rendez-vous avec le/la Président(e) de Filière, lui envoyer une lettre de motivation (par courriel)

expliquant les raisons de ce changement de sujet et, suite à ce rendez-vous, remplir un formulaire de modification de mémoire à faire signer par le/la Président(e) de Filière et à remettre au secrétariat de la Filière (AZ3.113). Ledit formulaire sera envoyé à l'étudiant après l'entretien avec le/la Président(e) de Filière. Il peut également être retiré au secrétariat de la Filière.

Par ailleurs, comme le prévoit le règlement facultaire :

«les étudiants qui ont des raisons sérieuses à faire valoir peuvent demander, lors de leur deuxième année de Master, de changer le sujet de leur mémoire. »

Dans ce cas aussi, le nouveau sujet sera soumis à l'approbation du Jury et nécessite un entretien préalable avec le/la Président(e) de Filière. Le formulaire de modification de sujet de mémoire doit être rempli à cet effet et remis au secrétariat de la Filière (même procédure que ci-dessus).

3. Direction du mémoire

Le choix du directeur/de la directrice est laissé à l'initiative de l'étudiant et se fera en fonction du sujet envisagé. Le choix d'une finalité n'impose pas de choisir son sujet dans ce domaine de recherche.

Seuls les membres du corps académique titulaires d'un cours figurant au programme de la Filière sont habilités à diriger un mémoire. Un(e) autre membre du personnel académique peut-être associé(e) à l'encadrement en qualité de codirecteur ou codirectrice. Ce choix incombe au directeur/directrice du mémoire.

On gardera à l'esprit que les enseignants ne sont en mesure de diriger qu'un certain nombre de mémoires. C'est pourquoi il est important de prendre contact avec les enseignants concernés dès la fin du BA3 ou, au plus tard, en première année du MA.

Enfin, comme le prévoit le règlement facultaire,

***Art. 42.** Un étudiant qui n'a pu trouver de directeur de mémoire s'adresse au Président du Conseil pédagogique, avant l'expiration du délai de dépôt des sujets. Le Collège pédagogique veille alors à lui fournir un sujet et à désigner le directeur et les commissaires.*

4. Mémoire d'application

Pour certains sujets et domaines de recherche, il est envisageable de réaliser un « mémoire d'application ». Cette appellation recouvre un travail comprenant deux parties : un mémoire proprement dit, qui présentera, sous une forme raccourcie, les caractéristiques détaillées plus haut, auquel on associera une édition de texte, un

rapport de stage², la création d'un logiciel, une bibliographie, une analyse de fonds d'archives, une traduction critique et/ou philologique ou tout autre exercice défini en accord avec le directeur/directrice de mémoire.

5. Aspects formels et scientifiques

Le mémoire de maîtrise comporte environ 100 pages rédigées (2 500 signes par page, espaces et notes comprises), hors annexes, *soit l'équivalent de 250 000 signes avec un interligne de 1.5 ou de 2 (à voir avec votre Directeur/trice de mémoire)*. Cette limite peut évidemment être modifiée dans le cas d'un mémoire d'application. Pour le mémoire d'un MA 60, le nombre de pages est réduit (50 à 60 pages).

Le mémoire devra être clairement structuré, selon un plan qui aura été soumis à l'enseignant(e) qui le dirige. Il comportera une table des matières placée en fin de volume détaillant l'ensemble des chapitres, titres et sous-titres du travail.

Il est demandé de faire précéder l'introduction du mémoire d'une page résumé reprenant les éléments suivants : le nom du mémorant, sa filière et l'année de présentation du mémoire, le titre du mémoire (et sous-titres éventuels), le résumé du mémoire (de 100 à 200 mots), les mots-clés du travail. Le résumé décrira brièvement les objectifs et la méthode utilisée pour les rencontrer, les principaux résultats et la conclusion. Ce résumé sera également reproduit sur 2 feuilles volantes jointes aux exemplaires lors du dépôt du mémoire au secrétariat de la filière.

Un mémoire comprend trois parties essentielles: une introduction, l'étude elle-même, une conclusion. L'introduction et la conclusion constituent des parties importantes du mémoire, qu'il ne faut pas négliger. Elles constituent l'armature du mémoire et doivent annoncer – et rappeler - clairement les éléments du corps du mémoire (choix du sujet et motivation; questions et problèmes soulevés, méthodes mises en œuvre ; résultats obtenus).

La mise en œuvre doit donc non seulement être critique, mais aussi explicite, ce qui signifie que la démarche doit être fondée en méthode, s'interdisant la paraphrase et tout arbitraire; l'auteur justifie le choix du sujet, en marque les limites, et explicite la méthodologie adoptée en renvoyant à la bibliographie qui la concerne.

L'écriture sera scientifique et non familière. Bien qu'une rédaction scientifique n'exclue pas l'humour, elle cherchera d'abord la précision et la qualité du style. L'écriture se fera à la première personne du singulier ou du pluriel, suivant la sensibilité de l'étudiant(e).

² La procédure pour les stages d'application est disponible chez Mme DEMEULDRE – AZ3.113 – Vanessa.Demeuldre@ulb.ac.be

Un soin particulier sera apporté à l'orthographe et à la grammaire. Tout mémoire qui comportera plus d'une faute toutes les trois pages risque d'être refusé. Le jury peut aussi estimer que le mémoire est irrecevable pour des raisons de soin et de correction langagière ; le cas échéant, il peut demander à l'étudiant la remise d'une copie corrigée avant la délibération.

La bibliographie doit figurer en fin de volume et reprendre l'intégralité des références citées dans le texte. On ne mentionnera pas les sources qui n'ont pas été ou qui n'ont pas pu être consultées (une référence non consultée peut néanmoins faire l'objet d'une note de bas de page dans le mémoire précisant les raisons pour lesquelles elle n'a pas été consultée). Les références seront présentées selon les normes enseignées dans les cours d'encyclopédie de la filière.

Les traductions de textes doivent être personnelles.

Un exemple de la page de garde du mémoire, du travail préparatoire au mémoire et du résumé est téléchargeable sur le site du Département (dll.ulb.ac.be) dans la rubrique « Infos filières » dans l'onglet « documents ».

A titre informatif :

Prévoyez une marge à gauche suffisamment large pour, qu'en cas de reliure épaisse, le mémoire reste lisible.

Attention : les étudiants en Langues et lettres modernes, orientations générale et germaniques doivent obligatoirement rédiger leur mémoire dans une des deux langues (A ou B) qui constituent leur cursus de base³. Le résumé, quant à lui, doit être rédigé en français.

6. Plagiat | Respect du droit de propriété intellectuelle

La plupart des mémoires comportent une part importante d'informations ou d'idées puisées dans les différentes sources ou ouvrages consultés. Cela est normal, mais il convient de respecter rigoureusement les conventions de forme permettant d'attribuer à la source ou à son auteur les idées et informations reprises.

Lors d'une *citation directe* (extraite d'un ouvrage ou d'un document), il faut signaler le texte cité par des guillemets et insérer un appel de note renvoyant en bas de page/ou insérer les données de références entre parenthèses pour ceux utilisant le MLA Revised Style. Pour ceux utilisant le MLA Revised Style, les données abrégées entre parenthèses mentionneront également tous les détails nécessaires à une identification non équivoque de la source. La note mentionnera tous les détails relatifs à la source (ouvrage ou document et page(s)). Il est conseillé de ne pas abuser des citations. Des citations trop nombreuses ou trop longues finissent par donner au travail l'aspect d'une simple juxtaposition de travaux antérieurs.

³ Les étudiants en orientation slaves peuvent rédiger leur mémoire soit en français, soit en polonais, soit en tchèque soit en russe. La langue de rédaction doit être discutée avec le directeur / la directrice du mémoire.

Lorsqu'il est fait référence à une source *sans citation directe* (reformulation, synthèse, etc.), un appel de note (ou les cas échéant, des données entre parenthèses de type MLA Revised Style) doit/doivent également renvoyer aux détails de la source. Le recours systématique à l'identification des sources doit permettre au lecteur à la fois de rendre à leur véritable auteur les idées, concepts, informations utilisés dans le mémoire, et de retrouver ces sources soit, à des fins de vérification, soit pour en apprendre davantage.

Il incombe à chaque mémorant de consulter et de déterminer avec son/sa directeur/directrice de mémoire le style de documentation à employer.

Tout manquement à ces principes élémentaires d'identification des sources (et de respect de la propriété intellectuelle d'autrui) sera considéré comme une forme de plagiat et sera sanctionné par le refus du mémoire, ou, selon la gravité du cas, par toute autre mesure disciplinaire décidée par le Recteur.

7. Formalités administratives et académiques

7. 1 Dépôt des sujets

Les étudiants inscrits en première année de maîtrise du MA 120 ou en MA60 rentreront leur formulaire le 30 novembre. Celui-ci est disponible en téléchargement sur le site du Département dans l'onglet « documents » (dll.ulb.ac.be) ou par simple demande e-mail à votre secrétaire de Filière. Si le jour du dépôt annoncé tombe un jour de fermeture de l'ULB, il est à noter que le dépôt devra impérativement se faire le jour ouvrable suivant la date annoncée.

Ce formulaire comprend un énoncé de sujet ainsi qu'un résumé et des orientations bibliographiques. Il sera signé à la fois par l'étudiant et pour accord par le directeur. Le nom d'un lecteur ou d'un codirecteur éventuel pourra être proposé par le directeur.

Les délais prévus pour le dépôt des formulaires ne souffriront aucune exception.

À cette fin, l'étudiant est tenu de prendre contact avec le directeur de mémoire de préférence à la fin du BA3 ou, au plus tard, dès le début du premier quadrimestre de la première année de MA.

Un sujet de mémoire est un titre provisoire suffisamment explicite par rapport à la période traitée ou la littérature traitée.

Attention : les étudiants qui rédigent leur mémoire dans une autre langue que le français, sont priés d'ajouter la traduction de leur sujet de mémoire sur le formulaire ainsi que de stipuler entre parenthèses après le titre français la langue d'écriture.

Ex : Les rêveurs et les petits bourgeois dans l'œuvre de A.J. Kouprine : analyse thématique (écrit en russe).

7.2. Dépôt et évaluation des travaux préparatoires au mémoire

Les étudiants inscrits en première année du MA 120 remettront à leur directeur/trice un travail préparatoire au mémoire. Celui-ci peut consister en une version papier du plan de leur mémoire, une bibliographie critique et/ou un état de la question ou un corpus de textes.

L'ampleur comme le contenu de ce travail devront être précisés en accord avec le/la directeur/trice qui sera chargé(e) de son évaluation. Il comptera en général de 10 à 15 pages, bibliographie incluse. Les exigences en matière d'orthographe et de grammaire sont identiques à celles du mémoire.

Ce travail doit être déposé au plus tard le 15 mai pour la première session et, pour la seconde session, au plus tard le premier jour de cette session.

Le travail préparatoire fera l'objet d'une note valant pour 5 ECTS. Cette note ne préjuge en rien de la note qui sera attribuée au mémoire. L'étudiant qui n'aurait pas obtenu, en première comme en seconde session, une note égale ou supérieure à 10 sera ajourné : autrement dit, ces 5 ECTS de travaux préparatoires sont "bloquants" en cas d'échec.

7. 3. Dépôt du mémoire

La *date normale* pour le dépôt du mémoire est le 15 mai. Si ce jour coïncide avec un week-end ou à un jour férié, le mémoire doit être déposé impérativement le premier jour ouvrable suivant. En seconde session, le dépôt se fera le premier jour ouvrable de la seconde session. Il faut noter que déposer le mémoire en 2^{ème} session peut être considéré comme la manifestation d'un défaut d'organisation du travail et évalué en conséquence.

Le dépôt du mémoire doit nécessairement comprendre les éléments suivants:

1. quatre exemplaires imprimés et reliés du mémoire⁴
2. une photocopie de la page de titre
3. le formulaire destiné à la bibliothèque.
4. un document séparé qui comprend le nom de l'étudiant(e), sa filière et l'année de présentation du mémoire, le titre du mémoire (et sous-titres éventuels), le résumé (de 100 à 200 mots), les mots-clés du travail (voir point 5). Ce résumé doit être rédigé en français même si votre mémoire est rédigé dans une autre langue.

Le modèle de la page de garde est disponible sur le site du Département (dll.ulb.ac.be).

⁴ En Langues et littératures modernes (orientations générale, germaniques, orientales et slaves), il ne faut remettre que 3 exemplaires imprimés (un pour le/la directeur/trice), un pour le/la lecteur/trice et un exemplaire pour la bibliothèque).

Attention, règle particulière pour les étudiants en Langues et littératures modernes (toutes orientations) :

La filière Langues et littératures modernes **impose** désormais aux étudiants de **rencontrer trois fois pendant les 2 ans de rédaction du mémoire** le/la directeur/trice du mémoire. Ces rencontres seront datées et paraphées par le/la directeur/trice du mémoire sur la fiche de suivi du mémoire (disponible sur le site du Département). Si au moment du dépôt du mémoire, **la fiche de suivi du mémoire n'est pas remplie, le dépôt sera refusé.**

8. Défense et évaluation du mémoire

Le mémoire sera évalué sur base d'un certain nombre de paramètres fondamentaux: critères de fond (intérêt et pertinence du sujet, qualité de l'apport de l'étudiant, conduite de la démonstration, rigueur de l'argumentation), méthode (quantité et qualité des sources, rigueur méthodologique, qualité de l'analyse, efficacité de la critique) et forme (structure, style, orthographe, qualité de l'expression).

Les mémoires de maîtrise sont évalués par un jury comprenant le directeur/directrice du mémoire et deux autres lecteurs (sauf pour les langues modernes).

Cette évaluation comprend aussi une discussion entre l'étudiant et les membres de son jury.

À l'issue de cette discussion, le jury délibère à huis clos.

Selon le règlement facultaire,

Art. 58. Une note de mémoire inférieure de plus d'un point à la moyenne nécessaire pour l'obtention d'un grade empêchera l'octroi de celui-ci, même si pour l'ensemble des points de la session d'examens (mémoire compris), l'étudiant obtient un total de points suffisant pour le grade considéré.

En d'autres termes, pour avoir la plus grande distinction, la note du mémoire ne peut être inférieure à 17/20 ; pour la grande distinction à 15/20, pour la distinction à 13/20.

Toutefois, une note de mémoire de 10/20 n'empêche pas la satisfaction si la moyenne pondérée de l'année — examens et mémoire compris — atteint 12/20.

Toute note globale inférieure à 10/20 attribuée au mémoire entraîne l'ajournement.

Pour les filières à finalité européenne en Langues et Cultures d'Europe Centrale :

Les études en Langues et littératures modernes à finalité européenne en Langues et Cultures d'Europe Centrale s'appuient sur une formation internationale et un séjour dans l'une de nos Universités partenaires, ce qui résulte en une co-diplomation.

Les étudiants de cette finalité qui partent les deux quadrimestres en séjour Erasmus outgoing ont la possibilité de défendre leur mémoire et dans l'Université d'accueil et à l'ULB. Dans ce cas, le jury sera composé d'un(e) directeur/trice de l'ULB, d'un(e)



codirecteur/trice de l'Université d'accueil, un(e) lecteur/trice de l'ULB et un(e) lecteur/trice de l'Université d'accueil. Cela résulte en une co-diplomation.

Documents disponibles sur le site du Département :

- guide du mémoire en Langues et Lettres,
- formulaire de proposition d'un sujet de mémoire,
- modèle de page de garde,
- fiche de suivi du mémoire (pour les L&L modernes).
- formulaire d'autorisation pour la Bibliothèque.